

Listen to this article

L'article qui suit est la traduction d'un extrait du «Converted Catholie Magazine», périodique publié aux Etats-Unis d'Amérique.

Il éclaire sur un des aspects des débats qui précédèrent la publication, au Concile du Vatican (Vatican 1), en 1870, du dogme de l'infaillibilité papale.

Nous pensons qu'il intéressera les lecteurs du Journal de Sion.

L'intervention remarquable de l'évêque catholique romain Strossmayer dans le débat sur l'infaillibilité du pape.

Parmi les 21 archevêques et les 65 évêques de l'église catholique romaine qui votèrent contre l'infaillibilité du pape, lors de la 85e congrégation générale du Concile du Vatican [Vatican 1, 1870 Trad.], l'évêque Joseph Strossmayer fut l'un des plus remarquables opposants à la doctrine de l'infaillibilité. L'Encyclopédie catholique, dans le volume XIV, donne l'information suivante sur la remarquable personnalité de cet évêque qui, malgré la haute position qu'il occupait dans la hiérarchie de sa religion, ne craignit pas d'exprimer ses convictions. L'esquisse biographique écrite à son sujet par le catholique Clément Loffler, et autorisée par la censure ecclésiastique romaine, parlera plus éloquemment que n'importe quel commentaire que nous pourrions donner sur ce prélat.

« Joseph Georges Strossmayer, évêque de Diakovar, naquit à Esseg, en Croatie, le 4 février 1815 ; il mourut le 8 avril 1905. Il était issu d'une famille de paysans allemands qui avaient immigré en Croatie… Il obtint son doctorat de philosophie à l'âge de vingt ans déjà. Ordonné prêtre en 1838, il officia, pendant deux années, comme vicaire à Peterwarden… En 1842, il reçut le diplôme de Docteur en Théologie… il fut professeur à Diakovar… chapelain, préfet au Collège des Augustins de Vienne et professeur de Droit canon à l'Université de cette même ville.

Il fut nommé évêque le 18 novembre 1849… Il était, en même temps, administrateur apostolique du séminaire de Belgrade, en Serbie… En 1898, le pape lui conféra le pallium. Au Concile du Vatican, il fut l'un des plus remarquables adversaires de l'infaillibilité papale et se distingua comme orateur. Le pape loua sa remarquable connaissance du latin. Un discours dans lequel il défendit le protestantisme fit grande sensation. »

Le discours de Strossmayer.

Vénérables Pères et Frères : Ce n'est pas sans trembler, mais c'est cependant la conscience libre et pure devant Dieu, qui vit et qui me voit, que j'ouvre là bouche au milieu de vous, dans cette auguste assemblée. A partir du moment où j'ai pris place ici, j'ai suivi avec attention les discours qui ont été prononcés dans cette salle, avec l'espoir qu'un rayon de lumière descendrait d'en haut éclairer les yeux de mon entendement et me permettrait de voter en toute connaissance de cause les canons qu'adopterait ce saint Concile oecuménique.

Pénétré du sentiment de la responsabilité dont Dieu me demandera compte, je me suis mis à étudier, avec la plus sérieuse attention, l'Ancien et le Nouveau Testament, et j'ai demandé à ces vénérables monuments de la vérité de me faire savoir si le saint pontife, qui préside ici, est vraiment le successeur de St Pierre, le vicaire de Jésus Christ et le docteur infaillible de l'église. Pour résoudre cette grave question, j'ai été obligé d'ignorer le présent ordre de choses et de me transporter en esprit, la torche évangélique en main, jusqu'aux jours où il n'y avait ni Ultramontanisme ni Gallicanisme, et où l'Eglise avait pour docteurs St Paul, St Pierre, St Jacques et St Jean, docteurs à qui personne ne peut refuser l'autorité divine sans mettre en doute ce que nous enseigne la sainte Bible, placée ici devant moi et déclarée par le Concile de Trente comme la règle de la foi et de la morale. J'ai donc ouvert ces pages sacrées et (oserai je le dire ?) je n'y ai rien trouvé qui, de près ou de loin, sanctionnât l'opinion des ultramontains. Bien plus, à ma grande surprise, j'ai constaté qu'au temps des Apôtres il n'était pas question d'un pape successeur de St Pierre et vicaire de Jésus Christ, pas plus que de Mahomet qui, alors, ne vivait pas encore. Vous, Monseigneur Manning, vous direz que je blasphème; vous, Monseigneur Fie, que je suis fou. Non, Messeigneurs, je ne blasphème pas ni ne suis fou. Maintenant que j'ai lu en entier le Nouveau

Testament, je déclare devant Dieu, ma main tendue vers ce grand crucifix, que je n'y ai trouvé aucune trace de la papauté telle qu'elle existe en ce moment. Ne me refusez pas votre attention, mes vénérables frères et, par vos murmures et vos interruptions, ne justifiez pas ceux qui disent, comme le père Hyacinthe, que ce Concile n'est rien et que nos votes nous ont été imposés dès le commencement. Si tel était le cas, cette auguste assemblée, sur laquelle sont fixés les yeux du monde entier, tomberait dans le discrédit le plus honteux. Si nous voulons la rendre grande, nous devons être libres. Je remercie son Excellence, Monseigneur Dupanloup, du signe d'approbation qu'il exprime de sa tête ; cela me donne courage ; aussi je continue.

Le témoignage de Christ.

Lisant donc les livres sacrés avec l'attention dont le Seigneur m'a rendu capable, je n'y ai pas trouvé un seul chapitre, ni même le plus petit verset, dans lequel Jésus Christ donnerait à St Pierre la supériorité sur les apôtres, ses compagnons de travail. Si Simon, fils de Jonas, avait été ce que nous croyons que sa sainteté Pie IX est aujourd'hui, il est curieux que Jésus n'ait pas dit de lui : Lorsque je serait monté vers mon Père, vous obéirez tous à Simon Pierre comme vous m'obéissez. je l'établis mon vicaire sur terre !

Non seulement Christ est muet sur ce point, mais Il pense si peu donner un chef à l'Eglise que, lorsqu'Il promet à Ses apôtres le jugement des douze tribus d'Israël (Matt. 19 : 28), Il leur promet douze trônes, un pour chacun, sans mentionner que parmi ces trônes l'un sera plus élevé que les autres et qu'il appartiendra à Pierre. Assurément, s'Il avait voulu qu'il en fût ainsi, Il l'aurait déclaré. Que devons nous conclure de cela. La logique nous montre que Christ ne désirait pas faire de St Pierre le chef du collège apostolique. Lorsque Christ envoya les apôtres conquérir le monde, Il promit à tous le saint Esprit. Permettez moi de le répéter : s'Il avait voulu constituer Pierre Son vicaire, Il lui aurait donné la principale autorité sur Son armée spirituelle. Christ disent les Saints Ecrits défendit à Pierre et à ses collègues de régner, d'exercer le pouvoir, d'avoir autorité sur les fidèles à la manière des rois des Gentils (Luc 22 : 25). Si

St Pierre devait être élu pape, Jésus n'aurait pas parlé de cette façon ; et

cependant, d'après notre tradition, la papauté tient dans ses mains deux épées, symboles du pouvoir spirituel et temporel.'

Le témoignage de l'Eglise primitive.

Une chose m'a beaucoup surpris. La repassant dans mon esprit, je me suis demandé. Si Pierre avait été élu pape, ses collègues auraient-ils été autorisés à l'envoyer en Samarie, avec St Jean, annoncer l'Evangile du Fils de Dieu ? Que pensez-vous, vénérables frères, si en ce moment nous permettions qu'on envoyât sa sainteté Pie IX avec son Excellence Mons. Plantier auprès du patriarche de Constantinople pour l'engager à mettre un terme au schisme d'Orient ?

Mais voici un autre fait, encore plus important. Un Concile oecuménique s'est assemblé à Jérusalem pour décider des questions qui divisaient les fidèles. Si St Pierre avait été pape, qui aurait dû convoquer ce Concile ? Qui aurait dû le présider ? St Pierre, ou son légat. Qui aurait dû promulguer ses décrets ? St Pierre. Eh bien, rien de cela ne se produisit. L'apôtre assista au Concile comme le firent tous les autres apôtres, toutefois ce ne fut pas lui qui le résuma, mais St Jacques. Et quand ses décrets furent promulgués, ce fut au nom des apôtres, des anciens et des frères (Actes 15). Est-ce ainsi que nous procédons dans notre église ? Plus j'examine ce sujet, ô vénérables frères, et plus je suis convaincu que, dans les Ecritures, le fils de Jonas n'apparaît pas comme étant le premier.

Le témoignage de St Paul.

Tandis que nous enseignons que l'Eglise est bâtie sur St Pierre, St Paul (dont l'autorité ne peut être mise en doute) déclare dans son épître aux Ephésiens, 2 : 20, qu'elle est bâtie sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ Lui-même étant la pierre angulaire. Et ce même apôtre croyait si peu en la suprématie de St Pierre qu'il blâma ouvertement et ceux qui disaient : Nous sommes de Paul, et nous d'Apollos (I Cor. 1 : 12), et ceux qui déclaraient : Nous sommes de Pierre. Si donc ce dernier apôtre avait été le vicaire de Christ, St Paul aurait pris grand soin de ne pas censurer si violemment ceux qui prétendaient appartenir à ses collègues. Le même apôtre, énumérant les fonctions dans l'Eglise,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

cite les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les docteurs et les pasteurs. Devons-nous croire, mes vénérables frères, que St Paul, le grand apôtre des Gentils, aurait oublié la première de ces fonctions, la papauté, si la papauté avait été d'institution divine ? Cet oubli me paraît aussi impossible que si un historien, écrivant sur ce Concile, ne devait pas faire mention de sa sainteté Pie IX. (Plusieurs voix s'écrient : Silence, hérétique, silence !) Calmez-vous, mes frères, je n'ai pas encore terminé. M'empêchant de continuer, fermant la bouche au plus petit membre de cette assemblée, vous agiriez mal et le montreriez au monde.

Je continue. Dans aucune des lettres qu'il adresse aux diverses Eglises, l'apôtre Paul ne fait mention de la primauté de Pierre. Si cette primauté avait existé, si, en un mot, l'Eglise possédait en son corps une tête suprême, infaillible dans l'enseignement, le grand apôtre des Gentils aurait-il oublié d'en parler ? Que dis-je ? Il aurait écrit une longue lettre sur un sujet aussi important. En conséquence, de la manière dont il a agi lorsque s'érigeait l'édifice de la doctrine chrétienne, devons-nous conclure que le fondement, la clé de voûte de cet édifice a été oubliée ? A moins donc de soutenir que l'Eglise des apôtres fut hérétique (ce que personne d'entre nous ne voudrait ni n'oserait dire), nous sommes obligés d'avouer que l'Eglise n'a jamais été plus sainte que dans les jours où il n'y eut point de pape. (Des cris s'élèvent : Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai !) Que Monseigneur de Laval ne dise pas que ce n'est pas vrai, puisqu'aucun de vous, mes vénérables frères, ne devrait oser penser que l'église qui a aujourd'hui un pape pour chef possède une foi plus grande, est plus pure dans ses moeurs que l'Eglise du temps des Apôtres. Si quelqu'un pense ainsi, qu'il le dise ouvertement à la face de l'univers, car l'enceinte qui nous abrite est un centre duquel nos paroles, s'envolant, courent d'un pôle à l'autre.

Je continue. Ni dans les écrits de St. Paul, de St. Jean, ni dans ceux de St. Jacques, je n'ai trouvé la moindre trace, le moindre germe du pouvoir papal. St. Luc, l'historien des oeuvres missionnaires des apôtres est muet sur ce point capital. Le silence de ces saints hommes, dont les écrits font partie du canon des Ecritures divinement inspirées, m'apparaît fâcheux et même impossible, si Pierre avait été pape, et aussi injustifiable que si Thiers, rédigeant l'histoire de Napoléon Bonaparte, avait omis le titre d'empereur.

Je vois devant moi un membre de l'assemblée, qui, me montrant du doigt, déclare : « C'est un prêtre schismatique qui s'est introduit parmi nous sous de fausses couleurs. » Non, non, mes vénérables frères, je ne suis pas entré dans cette auguste assemblée comme un voleur, par la fenêtre, mais par la porte, comme vous-mêmes. Mon titre d'évêque m'y a donné droit, de même que ma conscience de chrétien me force à parler et à exprimer ce que je crois être la vérité.

Le témoignage de St. Pierre

Ce qui m'a le plus surpris, et ce qui, en outre, est convaincant, c'est le silence de St. Pierre. Si l'apôtre avait été ce que nous le proclamons être — c'est-à-dire le vicaire de Jésus-Christ sur terre — il l'aurait certainement su; il aurait dû le savoir. Comment se fait-il qu'il n'ait pas agi une seule fois comme pape ? Il aurait pu le faire le jour de la Pentecôte, lorsqu'il prononça son premier sermon, mais il ne le fit pas; il ne le fit par non plus dans les deux lettres qu'il écrivit à l'Eglise. Pouvez-vous imaginer un pape pareil, mes vénérables frères, si St. Pierre avait été pape ? Si donc vous voulez maintenir qu'il le fut, vous devez, par voie de conséquence, soutenir qu'il en ignorait le fait. Je demande donc à quiconque a une tête pour penser et un esprit pour réfléchir : ces deux suppositions sont-elles possibles?

Pour revenir à notre sujet, j'affirme que du vivant des apôtres l'Eglise ne s'imaginait jamais qu'il pourrait exister un pape; pour maintenir le contraire, il faudrait ignorer entièrement tous les saints Ecrits.

Mais j'entends dire de tous côtés : St. Pierre n'a-t-il pas été à Rome ? N'a-t-il pas été crucifié la tête en bas ? Les chaires dans lesquelles il prêchait, les autels auprès desquels il disait la messe, ne se trouvent-ils pas dans cette éternelle cité? Le séjour de Pierre à Rome, mes vénérables frères, ne repose que sur la tradition; mais même si Pierre avait été évêque de Rome, comment pouvez-vous prouver sa suprématie par cet épiscopat ? Scaliger, une des personnes les plus érudites, n'a pas hésité à dire que l'épiscopat et le séjour de St. Pierre à Rome devraient être classés parmi les légendes ridicules. (Eclatent des cris répétés : Fermez-lui la bouche ! Fermez-lui la bouche ! Faites-le descendre de la chaire !)

Le témoignage de l'histoire

Vénérables frères, je suis prêt à me taire ; mais ne vaut-il pas mieux, dans une assemblée comme la nôtre, éprouver toutes choses, comme le recommande l'apôtre, et retenir ce qui est bon ? Nous avons un dictateur devant lequel nous – et même sa sainteté Pie IX en personne – devons nous prosterner, nous taire et nous incliner. Ce dictateur est l'histoire. Ce n'est pas quelque chose de semblable à une légende que l'on peut façonner comme un potier façonne son argile, mais c'est quelque chose de semblable à un diamant qui trace sur du verre des raies que l'on ne peut enlever. Jusqu'à présent, je me suis appuyé uniquement sur elle, et si je n'ai trouvé aucune trace de papauté dans les jours des apôtres, c'est à elle qu'en incombe la faute, non à moi. Voulez-vous me placer dans la position d'un accusé de mensonge ? Vous pouvez le faire si vous en êtes capables.

J'entends à ma droite quelqu'un exprimer ces paroles : « Tu es Pierre, et sur ce roc je bâtirai mon Eglise. » Je vais répondre à cette objection, mes vénérables frères, mais avant de le faire, je désire vous présenter les résultats de mes recherches historiques.

Ne trouvant pas trace de la papauté au temps des apôtres, je me suis dit : Je trouverai ce que je cherche dans les annales de l'église. Eh bien, je le déclare franchement : J'ai cherché un pape dans les quatre premiers siècles, et je n'en ai pas trouvé. Aucun d'entre vous ne mettra en doute, je l'espère, la grande autorité du saint évêque d'Hippo, le grand et bienheureux St. Augustin. Ce pieux docteur, l'honneur et la gloire de l'église catholique, fut secrétaire du Concile de Melvie. Dans les décrets adoptés par cette vénérable assemblée, se lisent ces importantes paroles : « Quiconque en appellera à ceux demeurant de l'autre côté de la mer, celui-là ne sera pas reçu dans 'La communion en Afrique. » Les évêques d'Afrique reconnaissaient si peu l'évêque de Rome qu'ils frappaient d'excommunication ceux qui faisaient appel à ce dernier. Ces mêmes évêques, au sixième Concile de Carthage, tenu sous Aurélien, évêque de cette ville, écrivirent à Célestin, évêque de Rome, pour lui recommander de ne pas recevoir d'appels des évêques, prêtres ou ecclésiastiques d'Afrique, de ne plus envoyer de légats ou commissaires, et de ne pas introduire l'orgueil humain dans l'église.

Que le patriarche de Rome se fût efforcé, dès les premiers temps, de s'accaparer toute l'autorité, c'est un fait évident ; mais le fait est également évident qu'il ne possédait pas la suprématie que lui attribuent les ultramontains. S'il l'avait possédé, les évêques d'Afrique St. Augustin le premier auraient ils osé interdire la présentation à son suprême tribunal des appels relatifs aux décisions qu'ils prenaient ? Je confesse sans difficulté que le patriarche de Rome occupait la première place. L'une des lois de Justinien déclare : « Nous décidons, après la définition des quatre conciles, que le saint pape de l'antique Rome sera le premier des évêques, et que le très haut archevêque de Coristantinople, la nouvelle Rome, sera le second. » « Incline toi donc devant la suprématie du pape », me direz vous. Ne soyez pas si prompts à tirer cette conclusion, mes vénérables frères, d'autant que la loi de Justinien traite «De l'ordre des sièges patriarcaux ». La priorité est une chose, le pouvoir de juridiction en est une autre. Par exemple, en supposant qu'il se tienne à Florence une assemblée de tous les évêques du royaume, la priorité serait donnée au primat de Florence, comme chez ceux de l'Orient elle serait accordée au patriarche de Constantinople et, en Angleterre, à l'archevèque de Canterbury. Mais ni le premier, ni le deuxième, ni le troisième ne pourraient déduire de la position qui leur serait assignée que leur est accordée une juridiction sur leurs collègues.

L'importance des évêques de Rome ne procédait pas du pouvoir divin, mais de l'importance de la ville où siégeaient ces derniers. Monseigneur Darboy (à Paris) n'est pas supérieur en dignité à l'archevêque d'Avignon, mais, malgré cela, Paris lui donne une considération qu'il n'aurait pas si son palais, au lieu de se dresser sur les bords de la Seine, s'élevait sur les bords du Rhône. Ce qui est vrai dans l'ordre religieux l'est aussi en matières civiles et politiques ; le préfet de Rome n'est pas plus grand que celui de Pise, mais, civilement et politiquement, il a une plus grande importance.

J'ai dit que dès les tout premiers siècles le patriarche de Rome aspirait au gouvernement universel de l'église. Il y parvint malheureusement de très près, mais ne réussit pas à faire valoir ses prétentions, car l'Empereur Théodose II édicta une loi par laquelle il établissait que le patriarche de Constantinople aurait la même autorité que celui de Rome (Leg. cod. de sacr., etc.). Les pères du Concile de Chalcédoine placèrent les évêques de la nouvelle et de l'ancienne Rome sur le même pied, en toutes choses, même en matière ecclésiastique (Can. 28). Le

sixième Concile de Carthage interdit à tous les évêques de s'arroger le titre de prince des évêques, ou d'évêque souverain. A propos de ce titre d'évêque universel, que les papes s'attribuèrent plus tard, St. Grégoire, croyant que ses successeurs ne penseraient jamais à s'en parer, écrivit ces remarquables paroles : « Aucun de mes prédécesseurs n'a consenti à prendre ce titre profane, car, lorsqu'un patriarche se donne le nom d'Universel, le titre de patriarche en souffre un discrédit. Qu'il soit loin de la pensée des Chrétiens le désir de se donner un titre qui jette du discrédit sur leurs frères ! »

Le témoignage des pères de l'église

Les paroles de St. Grégoire s'adressaient à ses collègues de Constantinople qui prétendaient à la primauté dans l'église. Le pape Pélage Il appela «impie et profane» Jean, évêque de Constantinople, qui aspirait à la souveraine sacrificature. «Ne vous souciez pas», dit-il, «du titre d'universel, dont Jean s'est approprié illégalement. Qu'aucun des patriarches ne s'attribue ce nom profane ; car à quelles infortunes ne pouvons-nous pas nous attendre si, parmi les prêtres, surgissent de tels éléments ? Il leur arriverait ce qui leur a été prédit – C'est le roi des fils de l'orgueil. » (Pélage II, lett. 13.). Ces autorités ne prouvent-elles pas (et je pourrais en ajouter cent autres encore, d'égale valeur), avec une clarté pareille à celle du soleil à midi, que les évêques de Rome ne furent que beaucoup plus tard reconnus comme évêques universels et chefs de l'église ? D'un autre côté, qui ne sait pas que de l'année 325, au cours de laquelle se tint le premier Concile de Nicée, jusqu'à l'année 580, année du second Concile oecuménique de Constantinople, parmi plus de 1.109 évêques qui assistèrent aux six premiers Conciles généraux, il n'y eut pas plus de dix-neuf évêques occidentaux ? Qui ne sait pas que les Conciles étaient convoqués par les Empereurs, sans qu'information en fût donnée à l'évêque de Rome, et parfois à l'encontre du désir de ce dernier ? – qu'Hosius, évêque de Cordoue, présida le premier Concile de Nicée et en rédigea les décrets ? Le même Hosius, présidant par la suite le Concile de Sardica, exclut les légats de Jules, évêque de Rome.

Je n'en dirai pas davantage sur ce point, mes vénérables frères ; j'en viendrai maintenant au grand argument que vous invoquiez tantôt pour établir la primauté de l'évêque de Rome: au roc (petra). Si cet argument était véridique, notre

controverse cesserait ; mais nos ancêtres et ils en savaient certainement quelque chose ne donnaient pas au mot «roc» la signification que nous lui attribuons. St. Cyrille, dans son quatrième livre sur la Trinité, déclare : « Je crois que par le roc il vous faut comprendre la foi inébranlable des apôtres. » St. Hilaire, évêque de Poitiers, dans son second livre sur la Trinité, s'exprime ainsi : « Le roc (petra) est l'unique roc béni de la foi confessée par St. Pierre » ; et, dans son sixième livre traitant du même sujet, il écrit : « C'est sur ce roc de la confession de foi que l'Eglise est bâtie.» « Dieu», écrit St. Jérôme dans le sixième livre sur St. Matthieu, « a fondé Son Eglise sur ce roc, et c'est du nom de ce roc que l'apôtre Pierre a été appelé. » Après Jérôme, St. Chrysostome, dans sa cinquante-troisième homélie sur St. Matthieu, déclare : « Sur ce roc je bâtirai mon Eglise c'est-à-dire sur la foi de la confession.» Et maintenant, quelle fut la confession de l'Apôtre ? La voici : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Ambroise, le saint archevêque de Milan (dans son commentaire sur le second chapitre aux Ephésiens), St. Basile de Séleucie et les pères du Concile de Chalcédoine enseignent exactement la même chose, De tous les docteurs de l'antiquité chrétienne, St. Augustin occupe une des premières places, en raison de sa connaissance et de sa sainteté. Ecoutez donc ce qu'il écrit dans son deuxième traité sur la première épître de St. Jean : « Que signifient ces paroles : Je bâtirai mon Eglise sur ce roc ? Elles veulent dire : sur cette foi, sur ce que Pierre a déclaré : Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant.» Dans son traité sur St. Jean se lit cette phrase des plus significatives : «Sur ce roc que tu as confessé Je bâtirai mon Eglise, puisque Christ était ce roc. » Ce grand évêque croyait si peu que l'Eglise, se bâtissait sur St. Pierre qu'il dit au peuple, dans son treizième sermon : « Tu es Pierre, et sur ce roc (petra) que tu as confessé, sur ce roc que tu as reconnu, disant : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant », je bâtirai mon Eglise; je la bâtirai sur Moi même, qui suis le Fils du Dieu vivant; je la bâtirai sur Moi, mais je ne Me bâtirai pas Moi sur toi. » Ce que St. Augustin pensait de ce célèbre passage était l'opinion de toute la Chrétienté de son temps.

En conséquence, pour résumer, j'établis : (1) que Jésus a donné à Ses apôtres le même pouvoir qu'à St. Pierre. (2) Que les apôtres ne reconnurent jamais en St. Pierre le vicaire de Jésus-Christ et le docteur infaillible de l'Eglise. (3) Que St. Pierre n'eut jamais l'idée d'être pape et qu'il ne se conduisit jamais comme tel. (4) Que les Conciles des quatre premiers siècles, tandis qu'ils admettaient, par égard pour Rome, la haute position qu'occupait dans l'église l'évêque de cette ville,

n'accordaient à celui-ci qu'une prééminence d'honneur, jamais de pouvoir ni de juridiction. (5) Que les saints pères, par le fameux passage : « Tu es Pierre, et sur ce roc je bâtirai mon Eglise», ne comprirent jamais que l'Eglise se bâtissait sur Pierre (super Petrum), mais sur le roc (super petram), c'est-à-dire sur la confession de la foi de l'apôtre. Je conclus, en m'appuyant sur l'histoire, sur la raison, sur la logique, sur le bon sens, et en m'exprimant dans une conscience chrétienne, que Jésus-Christ ne conféra aucune suprématie à St. Pierre et que les évêques de Rome ne devinrent les souverains de l'église qu'en confisquant un à un tous les droits de l'épiscopat. (Des voix s'élèvent Silence, impudent protestant ! Silence !).

Non, je ne suis pas un impudent protestant. L'histoire n'est ni catholique, ni anglicane, ni calviniste, ni luthérienne, ni arminienne, ni grecque schismatique, ni ultramontaine. Elle est ce qu'elle est : quelque chose de plus fort que toutes les confessions de foi résumées dans les canons édictés par les Conciles oecuméniques. Ecrivez contre elle, si vous osez ! Mais vous ne saurez la détruire, pas plus qu'en enlevant une brique du Colisée, vous ne le feriez tomber. Si j'ai dit quelque chose de faux, montrez-le moi par l'histoire et, sans hésiter, je m'en excuserai honnêtement ; mais patience, je n'ai pas dit tout ce que je voudrais ou que je pourrais dire ; et même si un bûcher funéraire m'attendait sur la place de St. Pierre, je ne me tairais pas; je suis obligé de continuer. Monseigneur Dupanloup, dans ses célèbres Observations sur ce Concile, a dit avec raison que si nous déclarons Pie IX infaillible, nous serons obligés de décider, en toute logique, que tous ses prédécesseurs l'étaient aussi.

Le témoignage des contradictions papales

Eh bien, vénérables frères, ici l'histoire élève sa voix pour nous assurer que certains papes ont erré. Vous pouvez protester contre cette affirmation, ou la nier, comme il vous plaira, mais moi je vais la prouver. Le pape Victor (192) a d'abord approuvé le montanisme, ensuite il l'a condamné. Marcellin (296-303) fut un idolâtre. Il entra dans le temple de Vesta et offrit de l'encens à la déesse. Vous direz qu'il a agi par faiblesse, mais je répondrai qu'un vicaire de Christ mourrait plutôt que d'apostasier. Libère (358) consentit à la condamnation d'Athanase et fit profession d'Arianisme, afin d'être rappelé de son exil et réinstallé sur son siège. Honorius (625) adhéra au monthelitisme : le père Gratry l'a prouvé indiscutablement. Grégoire 1 (785-790)

appelle Antichrist quiconque prend le nom d'évêque universel ; or, Boniface III (607□609) s'est fait conférer ce titre par Phocas, l'empereur paricide. Pascal 11 (1088□1099) et Eugène 111 (1145□1153) autorisèrent le duel ; Jules II (1509) et Pie IV (1560) l'interdirent. Eugène IV (1432□1439) approuva le Concile de Bâle et la restitution du calice à l'église de Boheme ; Pie II (1458) annula cette concession. Adrien 11 (867872) déclara que les mariages civils étaient valables ; Pie VII (1800□1823) les condamna. Sixte V 1585□1590) publia une édition de la Bible et en recommanda la lecture par une bulle. Pie VII désapprouva la lecture de cette Bible. Clément XIV (1769□1774) abolit l'ordre des Jésuites, permis par Paul III, et Pie VII le rétablit.

Mais pourquoi chercher des preuves aussi loin ? Notre saint père ici présent, dans sa bulle relative au règlement de ce Concile, prévoyant le cas où il mourrait avant la fin des sessions, n'a□t□il pas annulé tout ce qui, venant du passé, serait contraire au Concile, même si cela provenait des décisions de ses prédécesseurs ? Sans aucun doute, si Pie IX a parlé « ex cathedra », ce n'est pas lorsque, des profondeurs de son sépulcre, il impose sa volonté aux souverains de l'église. Je ne finirais jamais, mes vénérables frères, si je devais vous citer les contradictions des papes dans leurs enseignements. Si donc vous proclamez l'infaillibilité du pape actuel, il vous faudra prouver □ ce qui est impossible □ que les papes ne se sont jamais contredits, ou bien, sinon, vous devrez déclarer que le saint Esprit vous a révélé que l'infaillibilité de la papauté date seulement de 1870. Auriez□vous la témérité de faire cela ?

Les gens seront peut□être indifférents et négligeront des questions théologiques qu'ils ne comprennent pas et dont ils ne voient pas l'importance □, mais bien qu'ils soient indifférents envers les principes, ils ne le sont pas à l'égard des faits. Ne vous séduisez donc pas vous□mêmes. Si vous décrétez le dogme de l'infaillibilité papale, les Protestants, nos adversaires, s'opposeront et s'enhardiront davantage contre nous, d'autant plus qu'ils ont l'histoire de leur côté, tandis que nous, nous n'avons à leur opposer que nos propres dénégations. Que pouvons□nous leur répondre : quand ils présentent tous les évêques de Rome, depuis ceux qui vécurent aux jours de Luc jusqu'à sa sainteté Pie IX, nous devrions triompher sur toute la ligne ; mais hélas ! il n'en est pas ainsi. (Cris de : Silence, silence ; c'en est assez, c'en est assez !)

Ne criez donc pas, Messeigneurs ! Craindre l'histoire c'est s'avouer vaincu. De plus, si vous faisiez couler sur elle toutes les eaux du Tibre, vous n'en effaceriez pas une seule page. Laissez-moi parler, et je serai aussi bref que possible sur ce sujet important au plus haut point : Le pape Vigile (538) acheta la papauté de Bélisaire, lieutenant de l'empereur Justinien. Il est vrai qu'il ne tint pas sa promesse et ne paya jamais le prix convenu. Est-ce là un procédé canonique à employer pour parvenir à la tiare ? Le deuxième Concile de Chalcédoine condamna formellement ce procédé. Dans l'un de ses canons, on lit que «l'évêque qui obtiendra son épiscopat à prix d'argent, le perdra et sera dégradé ». Le pape Eugène III (IV dans l'original) (1145) imita Vigile. St Bernard, l'étoile brillante de son époque, réprouva Eugène lui disant : « Peux-tu me montrer quelqu'un, dans cette grande ville de Rome, qui t'accepterait comme pape, s'il n'avait pas reçu, pour ce faire, de l'or ou de l'argent ? »

Mes vénérables frères, un pape qui ouvre une banque aux portes du temple sera-t-il inspiré du saint Esprit ? Aura-t-il le droit d'enseigner infailliblement l'église ? Vous connaissez trop bien l'histoire de Formose pour que j'aie quelque chose à y ajouter. Etienne XI fit exhumer son corps et ordonna qu'on l'habillât des vêtements pontificaux ; il fit couper les doigts dont Formose se servait pour donner la bénédiction, et ensuite il le fit jeter dans le Tibre, le déclarant parjure et illégitime. Il fut après cela emprisonné par le peuple, empoisonné et étranglé. Regardez comment l'on remit les choses en ordre : Romain, successeur d'Etienne, et après lui Jean X, réhabilitèrent la mémoire de Formose.

Mais vous me direz que ce sont là des fables, et non de l'histoire. Des fables ! Allez, Messeigneurs, à la librairie du Vatican et lisez Platina, l'historien de la Papauté, ainsi que les annales de Baronius (A.D. 897). Ce sont des faits que nous voudrions ignorer pour l'honneur du saint-siège, mais quand il s'agit de définir un dogme qui peut provoquer un grand schisme parmi nous, notre amour pour notre vénérable église mère, l'église catholique, apostolique et romaine, doit-il nous imposer le silence ?

Je continue. L'érudit Cardinal Baronius, parlant de la cour papale, déclare (prêtez attention, mes vénérables frères, à ces paroles) : « Comment se présentait l'église romaine en ces jours-là ? Très abominablement ! Seules de toutes-puissantes

courtisanes exerçaient l'autorité à Rome ! C'étaient elles qui donnaient, échangeaient et recevaient les évêchés et, ce qui est horrible à relater, elles faisaient monter leurs amants, les faux papes, sur le trône de St Pierre. » (Baronius, A.D. 912.). Vous répondrez que ces papes étaient de faux papes, non de véritables ; qu'il en soit ainsi ; mais dans ce cas, si pendant cinquante ans le saint-siège fut occupé par des antipapes, comment retrouverez-vous le fil de la succession pontificale ? L'église a-t-elle pu, du moins pendant un siècle et demi, marcher sans chef et se trouver acéphale ?

Remarquez maintenant : Le plus grand nombre de ces antipapes apparaît dans l'arbre généalogique de la papauté ; et c'est de cette absurdité que Baronius a dû parler; Genebardo, le grand flatteur des papes, avait osé écrire dans ses Chroniques (A.D. 901) : « Ce siècle fut un siècle fâcheux, car, pendant près de 150 années, les papes ne possédèrent aucune des vertus de leurs prédécesseurs et devinrent apostats plutôt que d'être «apôtres».» Je comprends que l'illustre Baronius ait rougi quand il narra les actes de ces évêques romains. Parlant de Jean XI (931), le fils naturel du pape Serge et de Marozia, il écrivit dans ses annales : «La sainte église, c'est-à-dire l'église romaine, a été vilement foulée aux pieds par un monstre pareil. » Jean XII (956), élu pape à l'âge de dix-huit ans, grâce à l'influence de courtisanes, ne fut en rien meilleur que son prédécesseur.

Je suis peiné, mes vénérables frères, de remuer tant d'obscénités. Je passe sous silence Alexandre VI, le père et l'amant de Lucrèce; je me détourne de Jean XXIII (1410) qui, pour cause de simonie et d'immoralité, fut destitué par le saint Concile oecuménique de Constance. D'aucuns soutiendront que ce Concile ne fut qu'un Concile privé; qu'il en soit ainsi mais si vous lui refusez une autorité quelconque, il vous faut, logiquement, tenir pour illégale la nomination de Martin V (1417). Que deviendra-t-il, alors, de la succession papale ? Pourrez-vous en trouver le fil ?

Je ne parle pas des schismes qui ont déshonoré l'église. Dans ces malheureux jours, le saint-siège fut occupé par deux rivaux, parfois même par trois. Lequel d'entre eux fut le vrai pape ?

Pour me résumer une fois encore, je répète que si vous décrétez l'infaillibilité de l'évêque actuel de Rome, il vous faudra établir l'infaillibilité de tous ceux qui l'ont

précédé, sans en exclure aucun. Mais pouvez-vous le faire, quand l'histoire est là qui démontre avec une clarté pareille à celle du soleil que les papes ont erré dans leur enseignement ? Pourriez-vous le faire et soutenir que des papes cupides, incestueux, meurtriers et simoniaques ont été vicaires de Jésus-Christ ? Oh ! vénérables frères, affirmer une telle énormité serait trahir Christ plus que ne le fit Judas. Ce serait Lui jeter de la boue au visage. (Cris de : «Descends promptement de la chaire; fermez la bouche à l'hérétique ! »)

Sauvez l'église.

Mes vénérables frères, vous poussez des cris; mais ne serait-il pas plus digne de peser mes raisons et mes preuves sur la balance du sanctuaire ? Croyez-moi, l'histoire ne peut être transformée , elle est là, et elle restera pendant toute l'éternité pour protester énergiquement contre le dogme de l'infaillibilité papale. Vous pouvez le proclamer à l'unanimité; il vous manquera cependant une voix, la mienne ! Messeigneurs, les fidèles ont leurs yeux fixés sur nous, attendant de nous un remède aux nombreux maux qui déshonorent l'église; allez-vous décevoir leur espoir ? Quelle ne sera pas notre responsabilité devant Dieu, si nous laissons passer cette occasion solennelle que Dieu nous donne pour guérir la véritable foi ? Saisissons-la, mes frères; armons-nous d'un saint courage ; faisons un grand et généreux effort ; tournons-nous vers l'enseignement des apôtres, puisque sans cela nous n'avons qu'erreurs, obscurité et fausses traditions.

Servons-nous de notre raison et de notre intelligence, et prenons les apôtres et les prophètes pour nos seuls maîtres infaillibles dans tout ce qui a trait à cette question capitale : «Que faut-il que je fasse pour être sauvé ? » Quand nous aurons décidé cela, nous aurons posé sur le roc le fondement ferme et immuable de notre système dogmatique, le fondement éternel et incorruptible des Ecritures saintes et divinement inspirées. Pleins de confiance, nous marcherons devant le monde et, à l'instar de l'apôtre Paul, face aux libres penseurs nous ne connaîtrons personne d'autre que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Nous triompherons par la prédication de «la folie de la Croix », comme Paul triompha des érudits de Grèce et de Rome, et l'église romaine parviendra à sa gloire. (Des clameurs se font entendre : « Descends ! Que l'on mette dehors le protestant, le calviniste, le traître de l'église. ») Vos cris, Messeigneurs, ne m'effraient pas. Si mes paroles sont

brûlantes, ma tête est froide. Je ne suis ni de Luther, ni de Calvin, ni de Paul, ni d'Apollos, mais de Christ. (Des cris renouvelés s'élèvent : « Anathème, anathème à l'apostat. »).

Anathème ? Messeigneurs, anathème ? Vous savez bien que ce n'est pas contre moi que vous protestez, mais contre les saints apôtres sous la protection desquels je souhaiterais que ce Concile plaçât l'église. Ah ! s'ils sortaient de leur tombe, enveloppés de leur linceul, parleraient-ils autrement que je parle ? Que leur diriez-vous quand, par leurs écrits, ils vous informent que la papauté a dévié de l'Evangile du Fils de Dieu, Evangile qu'ils ont prêché et si généreusement confirmé par leur sang ? Oseriez-vous leur dire : Nous préférons l'enseignement de nos papes, de notre Bellarmin, de notre Ignace de Loyola, au vôtre ? Non, non ! Mille fois non ! à moins que vous vous soyez bouché les oreilles pour ne point entendre, fermé les yeux pour ne pas voir et émoussé l'esprit pour ne pas comprendre. Ah ! si Celui qui règne dans les lieux très-hauts voulait nous punir en faisant lourdement tomber Sa main sur nous, comme Il la fit tomber sur Pharaon, Il n'aurait pas besoin de permettre aux soldats de Garibaldi de nous chasser de la ville éternelle. Il n'aurait qu'à les laisser faire un Dieu de Pie IX, comme nous avons fait une déesse de la Vierge bénie. Arrêtez, mes vénérables frères, et descendez de la pente odieuse et ridicule sur laquelle vous vous êtes placés. Sauvez l'église du naufrage qui la menace en tirant des Saintes Ecritures seules la règle de la foi à laquelle nous devrions croire et que nous devrions professer. J'ai parlé; que Dieu me vienne en aide ! !

Traduction d'un extrait du «Converted Catholie Magazine », journal édité par des ex-prêtres catholiques romains.